



Règlement de course: INDIVIDUEL

GÉNÉRAL

La catégorie individuelle de JuraDéfi est une course multi-sport de 6 disciplines (+1). L'ordre des disciplines est le suivant: roller, course à pied, natation, course à pied de montagne, cyclisme sur route, VTT. Pour des raisons de sécurité et pour des questions logistiques, une neutralisation est prévue après la troisième épreuve (natation). Pour les deux parties de la course, les coureurs se regrouperont vers la zone de départ, puis seront emmenés en bus pour deux départs en masse. Le classement final sera le cumul des deux «manches». **Chaque concurrent sera obligatoirement accompagné d'un coach** qui s'occupera du matériel pendant la course.

INSCRIPTION

- L'inscription est prise en considération dès réception de l'inscription online (uniquement par ce biais) et de la finance d'inscription. Paiement par bulletin de versement ou virement bancaire.
- La non utilisation d'une voire plusieurs prestations comprises dans la finance d'inscription ne donne droit à aucun remboursement.
- Attention! Le nombre de participant est limité.
- La finance d'inscription est de fr. 90.–.

CHRONOMÉTRAGE

- Le chronométrage se fait au moyen d'une puce électronique. La puce doit impérativement être portée à la cheville. **En cas de perte, la puce sera facturée fr. 90.– au concurrent.**

ASSISTANCE COURSE – ZONES DE TRANSITION

ZONE DE TRANSITION HALLE CANTINE

Une place sera définie pour chaque athlète dans la zone de transition de Saignelégier. Le coach est responsable du matériel de son athlète pour la transition suivante. Pour des questions de place, seul le matériel pour la discipline suivante sera autorisé dans la zone de relais. Il y aura de la place à l'intérieur de la halle cantine pour entreposer le matériel entre-temps. Pour le premier relais (roller - course à pied), le coach peut être absent. Ce dernier peut se rendre à l'étang avec le bus prévu à cet effet ou s'y rendre par ses propres moyens.

ZONE DE TRANSITION ÉTANG

La zone de transition de l'étang de la Gruère est petite. Les coachs devront faire preuve de discipline et de fair-play envers les autres concurrents. Dès que la transition est faite, le coach est prié de laisser la place rapidement. Le coach donnera la combinaison de natation à l'athlète et reprendra TOUTES les affaires de course. Rien ne doit rester dans la zone de relais. Il peut se rendre de l'autre côté pour l'arrivée. Pour le retour de l'étang, un bus sera mis à disposition depuis la scierie (côté arrivée).

COACHING

Chaque athlète doit avoir un coach. L'assistance est interdite en dehors des zones de relais. En cas de non-respect, la disqualification s'en suit. Les voitures suiveuses ne sont pas autorisées. Un seul coach par athlète est autorisé. Le coach se verra remettre un badge qui donnera accès aux zones de transition ainsi qu'à la zone d'entreposage du matériel des athlètes. Il est impératif de l'avoir sur soi en permanence.

ROLLER

- Le transport en bus jusqu'à la zone de départ **est facultatif**. Les concurrents qui le souhaitent peuvent s'y rendre par leurs propres moyens.
- **Le port du casque est obligatoire!**
- Le dossard doit être porté devant et bien visible.
- Les protections sont recommandées.

COURSE À PIED

- Passage dans la réserve naturelle de la Gruère. Obligation de rester sur les sentiers, sous peine de disqualification.
- Le dossard doit être porté devant et bien visible.

NATATION

- L'étang de la Gruère se trouve dans une réserve naturelle. Un grand respect est donc demandé: ne pas entrer et sortir de l'eau depuis les rives, utiliser uniquement les échelles prévues à cet effet. En dehors de l'eau, rester sur les sentiers et les zones autorisées. **Plongeon interdit (danger)!**
- Une zone de changement sera prévue à proximité de l'étang.
- **Combinaison thermique obligatoire pour les individuels.**
- Température de l'eau: entre 15 - 25°C selon la météo.

COURSE DE MONTAGNE

- Le transport en bus jusqu'à la zone de départ **est obligatoire** pour tous les coureurs. Un contrôle de tous les participants sera effectué avant le départ en bus.
- Le dossard doit être porté devant et bien visible.

VÉLO DE ROUTE

- La plus grande PRUDENCE est de rigueur (route ouverte au trafic).
- **Le port du casque est obligatoire.**
- Le dossard (porté derrière, côté droit) doit être bien visible.
- Respectez la nature: ne jetez aucun déchet le long du parcours.
- Les voitures suiveuses ne sont pas autorisées, sous peine de disqualification.

VTT

- **Le port du casque est obligatoire!**
- Le dossard (porté derrière, côté droit) et la plaque d'identification doivent être bien visibles.
- Attention, croisements avec des chemins de promenade et des pistes de cavaliers sur le parcours.
- **Les vélos de type «gravel» sont strictement interdits**
- Respectez la nature: ne jetez aucun déchet le long du parcours.

7^E DISCIPLINE SURPRISE

- Dans la mesure du possible, les individuels effectuent le passage à la 7^e discipline pendant la pause entre les deux manches.

ANNULATION DE DISCIPLINES

- En cas d'annulation d'une, voire plusieurs épreuves ou de changement de programme, aucun remboursement ne sera effectué.

DOSSARDS

- Si le dossard n'est pas porté de manière visible, le résultat final n'est pas garanti.

VESTIAIRES / DOUCHES

Les vestiaires et les douches se trouvent au Centre de Loisirs.

SÉCURITÉ / ASSURANCES

La sécurité sur tous les parcours (y compris les carrefours et les traversées de routes) n'est pas garantie. Tous les concurrents doivent faire preuve de la plus grande prudence. L'organisateur décline toute responsabilité. Chaque participant déclare être couvert par une assurance RC et une assurance accident. Par sa participation à l'épreuve, il renonce à toute action juridique contre l'organisateur.

RÉSULTATS

- Les résultats de JuraDéfi seront disponibles sur le site web de defichrono.ch dès le lundi suivant la course.
- Une liste complète des résultats sera affichée à la Halle cantine.
- Aucune liste de résultats ne sera distribuée sur place le jour de la course.

PROTÊT

Les protêts sont à déposer par écrit une demi-heure après la fin de la course avec un dépôt de fr. 100.– au bureau des courses, à la Halle Cantine. Le protêt sera traité et jugé par le Comité de course de l'organisation. Si le protêt est accepté le dépôt sera remboursé.

NON RESPECT DU RÈGLEMENT

Le non respect d'un point du règlement de course entraîne la disqualification de l'athlète.